

Et 3^o M^{me} Elisabeth Dulac, mariée à M. Jean-Pierre Girier.

M. Claude Dulac mourut au château de La Pierre vers 1795 et fut inhumé dans l'église de Durette.

Bien que, par son testament olographe daté du 8 janvier 1788, il eut, suivant l'usage du temps, institué son fils Pierre son héritier universel, en ne laissant pour tous droits à chacune de ses filles qu'une somme d'argent, ses trois enfants n'en procédèrent pas moins au partage de sa succession.

Par ce partage, intervenu devant M^e Testenoire, notaire à Beaujeu, le 26 brumaire an IV (17 novembre 1795), M^{me} Testenoire reçut le domaine des Maisons-Neuves ou de Boichon, situé sur la rive droite de l'Ardière, aux territoires des communes de Durette et de Quincié (L) ;

M^{me} Girier eut dans son lot le domaine de La Tour-Bourdon sur la colline de Durette, appartenant aujourd'hui aux héritiers Mazeirat, ses descendants (M) ;

Et M. Pierre Dulac conserva le château de La Pierre et tout le surplus des domaines (7).

II

Pierre Dulac de Ponchon, fils de Claude Dulac, seigneur haut justicier de La Pierre et Durette, et de D^e Elisabeth-Catherine Deberc, avait été nommé en 1787 avocat du roi

(7) Parmi les biens mobiliers que M. Pierre Dulac partagea en outre avec ses sœurs par l'acte de 1795, figurait une somme de 20.000 livres provenant des charges de magistrature dont son père et lui-même avaient été dépossédés par la Révolution.